
COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU JEUDI 7 AVRIL 2011

PRÉSENTS

BINON Yves, Bourgmestre, Président;
MARLAIR Philippe, ATTOUT- BERNY Marie-Astrid, TOUSSAINT-MALLET Yvonne, DOLIMONT Adrien,
Echevins;
CAWET Gilbert, LADRIERE Jean, MINET Marc, DRUITTE Isabelle, MINET Pierre, ROULIN-DURIEUX Laurence,
BAUDSON Jean-Paul, ESCOYEZ-THONET Fabienne, DUMONT Achille, MAJEWSKI Nicolas, RIGNANESE
Gian-Marco, COULON Grégory, PHILIPPRON Thierry, LECLERCQ Olivier, GODSOUL- LEJEUNE Françoise,
Conseillers;
PIRAUX Frédéric, Secrétaire communal.

ABSENTS

TONELLI Pascal, STAQUET- FOSSET Nicole.

EXCUSÉS

ROCHEZ Henri.

Objet : Huis-clos

1. Objet : NP/Dossier disciplinaire à l'encontre de Patrice ANCIAUX, maître d'éducation physique. Audition et décision.

Le Conseil communal,

- Par scrutin secret et par 18 voix pour et 1 voix contre, décide :

Article 1er : de démettre disciplinairement Patrice ANCIAUX de ses fonctions de maître d'éducation physique à concurrence de 20 périodes/semaine ;

Art 2 : de notifier la présente décision à Patrice ANCIAUX et d'y joindre le procès-verbal d'audition ;

Art 3 : de transmettre une copie de la présente délibération, pour information, au conseil de Patrice ANCIAUX, à la Commune de Les Bons Villers et à la Communauté française.

Objet : Séance publique

1. Objet : BF / Comptes annuels de l'exercice 2010. Approbation.

Le Conseil communal,

- Par 18 oui et 2 abstentions, décide :

Article 1^{er} : D'approuver les comptes communaux, pour l'exercice 2010.

Article 2 : De transmettre copie de la présente délibération au Collège provincial du Hainaut et au Service public de Wallonie.

Le groupe socialiste explique que leur abstention ne porte pas sur le compte en tant que tel mais bien sur l'utilisation des montants affectés.

2. Objet : BF/ Modifications budgétaires n°1 du service extraordinaire du budget de l'exercice 2011. Décision.

Le Conseil communal,

- Par 17 oui et 3 abstentions, décide :
-

Article 1^{er} : D'approuver les modifications budgétaires n° 1 du service extraordinaire de l'exercice 2011.

Article 2 : De transmettre copie de la présente délibération au Collège provincial de Hainaut et au Gouvernement wallon.

3. Objet : BF/ Modifications budgétaires n°1 du service ordinaire du budget de l'exercice 2011. Décision.

Le Conseil communal,

- Par 17 oui et 3 abstentions, décide:

Article 1^{er} : D'approuver les modifications budgétaires n° 1 du service ordinaire de l'exercice 2011.

Article 2 : De transmettre copie de la présente délibération au Collège provincial de Hainaut et au Gouvernement wallon.

4. Objet : JLP/Travaux de raclage et de pose d'un revêtement hydrocarboné sur le chemin du Panama à Ham-sur-Heure. Cahier spécial des charges 1.

Le Conseil communal,

- A l'unanimité, décide :

Article 1er : de choisir l'adjudication publique en tant que mode de passation de ce marché public de travaux de raclage et de pose d'un revêtement hydrocarboné sur le chemin du Panama à Ham-sur-Heure, cahier spécial des charges 1.

Article 2 : d'arrêter les conditions du cahier spécial des charges et l'avis de marché.

Article 3 : d'imputer la dépense qui en résultera en dépenses à l'article 42120/73160.2011 (0050.2011) du service extraordinaire du budget de l'exercice 2011.

Article 4 : de ne pas transmettre la présente délibération à l'autorité de tutelle.

5. Objet : JLP/Travaux d'enduisage, de raclage et de pose d'un revêtement hydrocarboné sur diverses voiries. Cahier spécial des charges 2.

Le Conseil communal,

- A l'unanimité, décide :

Article 1er : de choisir l'adjudication publique en tant que mode de passation de ce marché public de travaux d'enduisage, de raclage et de pose d'un revêtement hydrocarboné sur diverses voiries de l'entité, cahier spécial des charges 2.

Article 2 : d'arrêter les conditions du cahier spécial des charges et l'avis de marché.

Article 3 : d'imputer la dépense qui en résultera en dépenses à l'article 42121/73160.2011 (0051.2011) du service extraordinaire du budget de l'exercice 2011.

Article 4 : de ne pas transmettre la présente délibération à l'autorité de tutelle.

6. Objet : JLP/Travaux d'enduisage, de raclage et de pose d'un revêtement hydrocarboné sur diverses voiries. Cahier spécial des charges 3.

Le Conseil communal,

- A l'unanimité, décide :

Article 1er : de choisir l'adjudication publique en tant que mode de passation de ce marché public de travaux d'enduisage, de raclage et de pose d'un revêtement hydrocarboné sur diverses voiries de l'entité, cahier spécial des charges 3.

Article 2 : d'arrêter les conditions du cahier spécial des charges et l'avis de marché.

Article 3 : d'imputer la dépense qui en résultera en dépenses à l'article 42122/73160.2011 (0052.2011) du service extraordinaire du budget de l'exercice 2011.

Article 4 : de ne pas transmettre la présente délibération à l'autorité de tutelle.

7. Objet : JLP/Travaux de réparations de revêtements de voiries. Cahier spécial des charges 4.

Le Conseil communal,

- A l'unanimité, décide :

Article 1er : de choisir l'adjudication publique en tant que mode de passation de ce marché public de travaux de réparations de revêtements de voiries, cahier spécial des charges 4.

Article 2 : d'arrêter les conditions du cahier spécial des charges et l'avis de marché.

Article 3 : d'imputer la dépense qui en résultera en dépenses à l'article 42123/73160.2011 (0053.2011) du service extraordinaire du budget de l'exercice 2011.

Article 4 : de ne pas transmettre la présente délibération à l'autorité de tutelle.

8. Objet : JLP/Marché public de travaux. Réparations localisées durables de voiries de l'entité. Cahier spécial des charges 5.

Le Conseil communal,

- A l'unanimité, décide :

Article 1er : de choisir l'adjudication publique en tant que mode de passation de ce marché public de travaux de réparations localisées durables de voiries de l'entité.

Article 2 : d'arrêter les conditions du cahier spécial des charges et l'avis de marché.

Article 3 : d'imputer la dépense qui en résultera en dépenses à l'article 42124/73160.2011 (0054.2011) du service extraordinaire du budget de l'exercice 2011.

Article 4 : de ne pas transmettre la présente délibération à l'autorité de tutelle.

9. Objet : OV/Fixation des modalités dans le cadre du marché public de fournitures de mobilier destiné aux services administratifs du château communal.

Le Conseil communal,

- A l'unanimité, décide :

Article 1 : D'acquérir du mobilier destiné aux services administratifs du château communal (projet n° 20110017), au montant estimatif de 1.689,16 € TVAC.

Article 2 : D'arrêter les conditions du cahier spécial des charges.

Article 3 : De choisir la procédure négociée sans publicité en tant que mode de passation de ce marché.

Article 4 : D'imputer la dépense qui en résultera à l'article 10401/741-51 et de la financer par un prélèvement à opérer sur le fonds de réserve constitué au service extraordinaire du budget de l'exercice 2011.

Article 5 : D'annexer copie de la présente délibération en tant que pièce justificative du susdit marché aux mandats de paiement par lesquels le Receveur communal sera chargé par le Collège communal de liquider la dépense.

10. Objet : MG/Enseignement - Ouverture de deux demi-classes maternelles aux écoles communales de Jamioulx et de Cour-sur-Heure à partir du 28/03/2011 et jusqu'au 30/06/2011.

Le Conseil communal,

- A l'unanimité, décide :

Article 1 : D'ouvrir, avec effets rétroactifs à partir du 28/03/2011 et jusqu'au 30/06/2011, suivant l'accroissement de la population scolaire comptabilisé au niveau maternel :

- une demi-classe maternelle à l'école communale de Jamioulx/Marbaix-la-Tour - section de Jamioulx ;
- une demi-classe maternelle à l'école communale de Ham-sur-Heure/Cour-sur-Heure - section de Cour-sur-Heure ;

Article 2 : De transmettre copies de la présente délibération :

- au ministre de la Communauté française;
- à l'inspectrice cantonale.

11. Objet : Questions écrites et orales au collège communal

Objet : Huis-clos

1. Objet : MG/Personnel enseignant - Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire à l'école communale de Nalinnes - section des Haies avec effets rétroactifs du 14/03/2011 au 21/03/2011: MORTELETTE Florence.

Le Conseil communal,

- Par scrutin secret et à l'unanimité, décide :

Article 1 : De désigner MORTELETTE Florence, institutrice maternelle diplômée de la Haute école Albert Jacquard à Namur le 30/06/2007, en vue d'exercer les fonctions d'institutrice maternelle à titre temporaire avec effets rétroactifs du 14/03/2011 au 21/03/2011, à l'école communale de Nalinnes – section des Haies, en remplacement de Bruffaerts Martine, en congé de maladie.

Article 2 : De stipuler :

- que copies de la présente délibération seront adressées :
 - à la ministre de la Communauté française ;
 - à l'intéressée pour lui servir de commission.

2. Objet : MG/Personnel enseignant - Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire à l'école communale de Ham-sur-Heure-Cour-sur-Heure - section de Cour-sur-Heure, avec effets rétroactifs du 16/03/2011 au 18/03/2011 : CALCOEN Justine.

Le Conseil communal,

- Par scrutin secret et à l'unanimité, décide :

Article 1^{er} : De désigner CALCOEN Justine, institutrice maternelle diplômée de la Haute école provinciale Mons Borinage Centre le 23/06/2008, en vue d'exercer les fonctions d'institutrice maternelle à titre temporaire, avec effets rétroactifs du 16/03/2011 au 18/03/2011, à l'école communale de Ham-sur-Heure/Cour-sur-Heure – section de Cour-sur-Heure, en remplacement de Roulet Jannick, en congé de maladie.

Article 2 : De stipuler :

- que copies de la présente délibération seront adressées :
 - au ministre de la Communauté française;
 - à l'intéressée afin de lui servir de commission.

3. Objet : MG/Personnel enseignant - Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire à l'école communale de Jamioulx/Marbaix-la-Tour - section de Jamioulx, avec effets rétroactifs du 21/03/2011 au 25/03/2011 : CALCOEN Justine.

Le Conseil communal,

- Par scrutin secret et à l'unanimité, décide :

Article 1^{er} : De désigner CALCOEN Justine, institutrice maternelle diplômée de la Haute école provinciale Mons Borinage Centre le 23/06/2008, en vue d'exercer les fonctions d'institutrice maternelle à titre temporaire, avec effets rétroactifs du 21/03/2011 au 25/03/2011, à l'école communale de Jamioulx/Marbaix-la-Tour – section de Jamioulx, en remplacement de Pirson Christine, en congé de maladie.

Article 2 : De stipuler :

- que copies de la présente délibération seront adressées :
 - au ministre de la Communauté française;
 - à l'intéressée afin de lui servir de commission.

4. Objet : MG/Personnel enseignant - Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire à temps plein, à l'école communale de Cour-sur-Heure, avec effets rétroactifs à partir du 28/03/2011 : LIMBORT-LANGENDRIES Catherine.

Le Conseil communal,

- Par scrutin secret et à l'unanimité, décide :

Article 1^{er} : De désigner LIMBORT-LANGENDRIES Catherine, institutrice maternelle diplômée de l'Ecole Normale catholique du Brabant wallon à Nivelles le 05/09/2001, en vue d'exercer les fonctions d'institutrice maternelle à titre temporaire à temps plein, avec effets rétroactifs à partir du 28/03/2011, à l'école communale de Ham-sur-Heure/Cour-sur-Heure – section de Cour-sur-Heure.

Article 2 : De stipuler :

- qu'il peut être mis fin à la présente désignation en tout temps et qu'il y sera mis fin au plus tard et obligatoirement le 30/06/2011 ;
- que copies de la présente délibération seront adressées :
 - au ministre de la Communauté française ;
 - à l'intéressée afin de lui servir de commission.

5. Objet : MG/Personnel enseignant - Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire à temps plein, à l'école communale de Ham-sur-Heure/Cour-sur-Heure - section de Cour-sur-Heure, avec effets rétroactifs à partir du 28/03/2011 : DEGREVE Héloïse.

Le Conseil communal,

- Par scrutin secret et à l'unanimité, décide :

Article 1^{er} : De désigner DEGREVE Héloïse, institutrice maternelle diplômée de la Haute Ecole Albert Jacquard à Namur le 25 juin 2002, en vue d'exercer les fonctions d'institutrice maternelle à titre temporaire, avec effets rétroactifs à partir du 28/03/2011, à temps plein à l'école communale de Ham-sur-Heure/Cour-sur-Heure – section de Cour-sur-Heure, en remplacement de Catherine Limbort-Langendries, en congé de maternité.

Article 2 : De stipuler :

- qu'il peut être mis fin à la présente désignation en tout temps et qu'il y sera mis fin au plus tard et obligatoirement le 30 juin 2011 ;
- que copies de la présente délibération seront adressées :
 - au ministre de la Communauté française;
 - à l'intéressée afin de lui servir de commission.

6. Objet : MG/Personnel enseignant - Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire à l'école communale de Jamioulx/Marbaix-la-Tour - section de Jamioulx, avec effets rétroactifs à partir du 28/03/2011 : CALCOEN Justine.

Le Conseil communal,

- Par scrutin secret et à l'unanimité, décide :

Article 1^{er} : De désigner CALCOEN Justine, institutrice maternelle diplômée de la Haute école provinciale Mons Borinage Centre le 23/06/2008, en vue d'exercer les fonctions d'institutrice maternelle à titre temporaire, avec effets rétroactifs à partir du 28/03/2011, à l'école communale de Jamioulx/Marbaix-la-Tour – section de Jamioulx, suite à l'ouverture d'une demi-classe maternelle et au mi-temps libéré par Limbort-Langendries Catherine, en congé de maternité et Degrève Héloïse qui la remplace.

Article 2 : De stipuler :

- qu'il peut être mis à la présente désignation en tout temps et qu'il y sera mis fin au plus tard et obligatoirement le 30/06/2011 ;
- que copies de la présente délibération seront adressées :
 - au ministre de la Communauté française;
 - à l'intéressée afin de lui servir de commission.

7. Objet : MG/Personnel enseignant - Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire à l'école communale de Jamioulx/Marbaix-la-Tour - section de Jamioulx, avec effets rétroactifs à partir du 28/03/2011 : GEORGERY Maïté.

Le Conseil communal,

- Par scrutin secret et à l'unanimité, décide :

Article 1^{er} : De désigner GEORGERY Maïté, institutrice maternelle diplômée de la Haute école Albert Jacquard à Namur le 30/06/2009, en vue d'exercer les fonctions d'institutrice maternelle à titre temporaire, avec effets rétroactifs à partir du 28/03/2011, à l'école communale de Jamioulx/Marbaix-la-Tour – section de Jamioulx, en remplacement de Pirson Christine, en congé de maladie.

Article 2 : De stipuler :

- qu'il peut être mis à la présente désignation en tout temps et qu'il y sera mis fin au plus tard et obligatoirement le 30/06/2011 ;
- que copies de la présente délibération seront adressées :
 - au ministre de la Communauté française;
 - à l'intéressée afin de lui servir de commission.

8. Objet : MG/Personnel enseignant - Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire à concurrence d'un 4/5ème temps à l'école communale de Ham-sur-Heure/Cour-sur-Heure - section de Beignée, avec effets rétroactifs à partir du 21/03/2011 : ROUGE Marie.

Le Conseil communal,

- Par scrutin secret et à l'unanimité, décide :

Article 1 : De désigner ROUGE Marie, institutrice primaire diplômée de la Haute école provinciale de Hainaut - Condorcet à Mons, le 28/01/2011, en vue d'exercer les fonctions d'institutrice primaire à titre temporaire à concurrence d'une 4/5^{ème} temps (19 périodes/semaine) avec effets rétroactifs à partir du 21/03/2011, à l'école communale de Ham-sur-Heure/Cour-sur-Heure – section de Beignée, en remplacement de Schepers Catherine, en congé de maladie.

Article 2 : De stipuler :

- que l'intéressée sera tenue d'assurer les surveillances des études du soir avec faculté de se faire remplacer par une autre personne nantie d'un titre pédagogique les lundis, mardis, jeudis et vendredis ;
- qu'il peut être mis à la présente désignation en tout temps et qu'il y sera mis fin au plus tard et obligatoirement le 30/06/2011 ;
- que copies de la présente délibération seront adressées :
 - au ministre de la Communauté française;
 - à l'intéressée afin de lui servir de commission.

9. Objet : MG/Personnel enseignant - Désignation d'une maîtresse de religion catholique à titre temporaire aux écoles communales de Ham-sur-Heure-Nalinnes avec effets rétroactifs à partir du 25/03/2011 : MERCIER Christelle.

Le Conseil communal,

- Par scrutin secret et à l'unanimité, décide :

Article 1 : De désigner MERCIER Christelle, institutrice primaire diplômée de la Haute école provinciale Mons Borinage-Centre, le 30/06/2010, en vue d'exercer les fonctions de maîtresse de religion catholique à titre temporaire avec effets rétroactifs à partir du 25/03/2011, aux écoles communales de Ham-sur-Heure-Nalinnes, en remplacement de Hendschel Cécile, en congé/accident de travail ;

Article 2 : De stipuler :

- que l'intéressée sera tenue d'assurer les surveillances des études du soir avec faculté de se faire remplacer par une autre personne nantie d'un titre pédagogique les lundis, mardis, jeudis et vendredis ;
- qu'il peut être mis à la présente désignation en tout temps et qu'il y sera mis fin au plus tard et obligatoirement le 30/06/2011 ;
- que copies de la présente délibération seront adressées :
 - au ministre de la Communauté française;
 - à l'intéressée afin de lui servir de commission.

Par le Conseil :

**Le Secrétaire communal,
(s) Frédéric PIRAUX
Ham-sur-Heure-Nalinnes, le
Le secrétaire communal,**

**Le Bourgmestre-Président,
(s) Yves BINON**

Le député-bourgmestre,

Frédéric PIRAUX

Yves BINON